

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 039 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

Objet : Travaux Voiries Communautaires Rue de la République et ZA Vallée du Bois – Subvention DETR.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le programme de travaux envisagé sur la voirie communautaire de la Rue de la République et des voiries de desserte de la zone d'activités de la Vallée du Bois.

Monsieur le Président rappelle ensuite la délibération 2016-125 du 8 décembre 2016 sollicitant de la part des services de l'Etat une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local sur ce programme de travaux.

Monsieur le Président expose ensuite au conseil communautaire que les services de l'Etat ont réorienté ce dossier sur la programmation DETR 2017 et qu'il est nécessaire de modifier le tableau de financement de ce programme de travaux pour intégrer le montant de la subvention attribué pour une somme maximale de 191 438,00 €.

Monsieur le Président détaille le nouveau plan de financement qui se décompose de la manière suivante :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière*		<ul style="list-style-type: none"> - Etat (à détailler) SIPL DETR - Conseil Départemental - Amendes de Police - Maintenance en Milieu Urbain - Liaisons douces - Conseil régional - Etat - TEPCV - Agence de l'Eau Artois-Picardie [20 % + 15 % (zone rurale) et 45 % d'avance remboursable en 20 ans] - Communauté de Communes du Sud-Artois 	191 438,00 €	18,73 %
<u>Travaux (à détailler)</u>				
VRD	392 900,00			
Plantations et mobilier	90 946,00			
Éclairage public	236 500,00			
Création giratoire franchissable et prolongement des voiries et cheminements	161 631,00			
Intervention sur giratoire existant	33 023,00			
Déplacement arrêt de bus	6 000,00			
Aléas et imprévus (5%)	46 050,00			
<u>Autres (honoraires)</u>				
Maîtrise d'œuvre	44 898,75	556 985,75 €	54,50 %	
Frais annexes	10 000,00			
Coût total de l'opération	1 021 948,75 €		1 021 948,75 €	100,00 %

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer favorablement sur l'attribution d'une subvention au titre de la programmation DETR 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération relative au réaménagement de l'entrée Nord Est de la la Commune de Bapaume (Rue de la République) et des voiries de desserte de la la Zone d'Activités de la Vallée du Bois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès des services de l'Etat le dossier de demande de subvention susceptible d'être accordée au titre de la DETR 2017 sur cette opération ;
- d'approuver la subvention attribuée par les services de l'Etat au titre de la programmation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le budget de la collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de travaux.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 11 avril 2017 et transmission

en Préfecture le 11 avril 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

2017-039 - 11/04/2017

Travaux Voiries Communautaires

Rue de la République et ZA de la Vallée du Bois

Demande de Subvention DETR 2017.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

25 AVR. 2017

ARRIVÉE